



15ème législature

Question N° : 45272	De M. Éric Diard (Les Républicains - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Réduction du prix des tests antigéniques par les pharmaciens	Analyse > Réduction du prix des tests antigéniques par les pharmaciens.
Question publiée au JO le : 12/04/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Éric Diard appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le projet de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) de réduire le coût des tests antigéniques de dépistage de la covid-19 pour les pharmacies. L'assurance maladie avait pourtant déjà prévu une baisse de 40 % de ces tests. Si le coût des tests réalisés en pharmacie doit être abaissé à 15 euros, comme cela est proposé par la CNAM, cela n'augmentera pas pour autant le nombre de tests réalisés, dans la mesure où ils sont pris en charge par l'assurance maladie. En revanche, cela revient à réduire la rémunération du diagnostic, de l'enregistrement et de l'annonce du résultat par les pharmaciens de 10,40 euros (avant le 15 février 2022) à seulement 40 centimes. Il lui demande ainsi si le Gouvernement entend maintenir le prix des tests antigéniques remboursés par la CNAM afin de soutenir la contribution des pharmaciens à l'effort de lutte contre l'épidémie de covid-19.